

OCS CI PCS la vie communale



no 55 décembre 2022

Bulletin municipal de Sainte-Suzanne-sur-Vire (Manche) LA SUZANNAISE Dimanche 8 octobre, Laurent Jalabert était l'invité de la première édition de la course à pied «La Suzannaise». 90 coureurs ont arpenté les routes de la commune.

URGENCES ET NUMÉROS UTILES

Urgences 112 (par téléphone portable) 15 Samu Gendarmerie 17 **Pompiers** 18

02 33 72 27 83 Eau Astreinte téléphonique

GESTION DES DÉCHETS

Nouveautés au 1er janvier 2023

Retrouver un document explicatif dans ce bulletin.

À compter de janvier 2023, un Pass Déchèterie sera demandé pour accéder aux déchèteries.

DEMANDEZ DÈS MAINTENANT



www.pointfortenvironnement.fr

Les verres peuvent être collectés au container de la Hure de Loup et les papiers sur le parking de l'école.

TARIFS 2023 LOCATION DE SALLES

Salle des fêtes	Habitants commune	Hors commune
Toutes activités	200 €	320 €
1 journée (hors vendre	di et week-end	180 €
Acompte	150 €	200 €
Vin d'honneur, jeux, thé dansant,	50 €	80 €
Acompte	40 €	40 €
Option local annexe	30 €	30 €

Salle de convivialité (en journée)

Avec repas (sans cuisine)	120 €	200 €
Acompte	50 €	50 €
Autres activités	50 €	80 €
Acompte	40 €	40 €

Mairie

4 place de la Mairie 50750 Sainte-Suzanne-sur-Vire 02 33 56 52 30

mairiestesuzannesur-vire@wanadoo.fr www.sainte-suzanne-sur-vire.net

Ouverture

Le lundi de 9 h 30 à 12 h 30 de 16 h 00 à 19 h 00 Le jeudi

Saint-Lô agglo

101 rue Alexis de Tocqueville - BP 90300 50010 Saint-Lô cedex 02 14 29 00 00 www.saint-lo-agglo.fr

Carte KOSKAgglo

Vous avez entre 3 et 25 ans, adhérez à la carte kiosk pour obtenir des réductions sur des activités culturelles et sportives et chez de nombreux commerçants. Renseignez-vous au Kiosk, centre culturel de Saint-Lô, 02 14 16 30 10 ou sur www.saint-lo-agglo.fr

Slam

Service de transport à la demande du lundi au samedi.

1,05 € le trajet simple

Réservation au 02 33 05 05 05 Information sur www.saint-lo-agglo.fr rubrique Déplacements



www.sainte-suzanne-sur-vire.net





F saintesuz

Bruits de voisinage

Les tondeuses à gazon et autres outils à moteur peuvent causer une gêne. Des règles de bon voisinage existent pour préserver la tranquillité de la vie à la campagne.

Quand réaliser mes travaux d'extérieur ? (Arrêté préfectoral du 2 août 1990)

de 8 h 30 à 12 h 00 en semaine

de 9 h 00 à 12 h 00 le samedi

et de 15 h 00 à 19 h 00

le dimanche de 10 h 00 à 12 h 00

les jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

et de 14 h 30 à 19 h 30

Nos amis les bêtes

La divagation des animaux sur la commune est interdite et répréhensible!



Le brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit!

Article 84 du Règlement sanitaire départemental

Particuliers, collectivités, entreprises sont concernés.

Déchets visés : tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagages et de débroussaillages, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les!

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

- Le compostage domestique
- · Le broyage et le paillage
- La déchetterie

Attention : en cas de non-espect du RSD, une contravention de 450 € peut être appliquée pour un particulier.

pas à pas

L'INFORMATION MUNICIPALE

Le bulletin de la commune de Sainte-Suzanne-sur-Vire / Parution semestrielle des informations municipales - Décembre 2022 - n°55 / Directeur de la publication : Antoine Aubry / Pôle communication : John Philipot, David Besnard, Jean-Claude Hérard, Annabelle Lavigne, Patrick Lecomte, Anne Manach, Yohann Quentel.

Conception et impression : Mairie de Sainte-Suzanne-sur-Vire / Tirage : 300 exemplaires.

Vous avez des idées d'articles à faire paraître, envoyez-les à : mairiestesuzannesur-vire@wanadoo.fr ou déposez-les à la mairie.

à la une

1 La Suzannaise

vie pratique

- 2 Infos pratiques
- 3 Le mot du maire

vie municipale

4 Les échos du conseil

vie communale

6 Repas des anciens Conseil municipal des jeunes

vie des assos

7 Club de l'amitié Gym volontaire Association des parents d'élèves

Portrait

8 Margaux Motin, championne de France de Poney games Agenda

Le mot du maire

Alors que la covid et la guerre en Ukraine n'ont pas dit leur dernier mot, voilà qu'arrivent inflation et restrictions. Le changement climatique commence lui aussi à montrer ses premiers effets. Autant d'événements qui impacteront durablement nos vies, n'en doutons pas. Ce qui nous paraissait loin il y a quelque temps arrive maintenant chez nous. Préparer une planète vivable pour notre avenir et celui de nos enfants est primordial.

Toutes ces préoccupations ne doivent pas nous empêcher de continuer nos vies. Noël qui arrive doit être pour chacun un moment de partage et de joie.

Cette année a vu le retour de toutes nos activités associatives et communales. Un moment plus particulier avec la venue de Laurent Jalabert et son épouse autour d'une course sur les routes de notre commune, une belle réussite. Un grand merci aux bénévoles de toutes les associations qui embellissent les vies de tous.

La mise en place des deux petits lotissements à Durdos et à l'ancien Stade se poursuit. Ils se remplissent assez facilement, notre proximité avec Saint-Lô et la quatre-voies, l'arrivée de la fibre n'y sont sans doute pas étrangers. Ces nouveaux habitants vont conforter nos écoles et dans un deuxième temps nos finances qui nous permettront d'investir dans notre commune.

Les membres du conseil municipal s'associent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux à tous.

Le maire Antoine Aubry

Carnet

1er janvier au 20 décembre 2022

Naissances

LEBRUN Mattéo 25/02/2022 **BUCAILLE Nino** 02/05/2022 MAUPAS Elio 22/06/2022 SUZANNE Eva 12/09/2022 LEVILLY Léo 27/09/2022 LE BOUTEILLER Milo 29/09/2022 MILIANI Alba 14/10/2022 PAUL Juline 10/12/2022

Mariage

ANNE Alexis et DERENEMESNIL Amélya 05/02/2022 BAZIRE Cédric et HARDY Angélique 18/06/2022

Décès

MADELAINE Éric 05/01/2022 COUESPEL Aimé 19/09/2022

Transcription de décès

SALOMEZ Patricia 16/11/2022

FERMETURE DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée du 24 décembre au 3 janvier 2022.

En cas d'urgence, adressez-vous au maire au 06 03 30 91 70 ou aux adjoints : Jean-Claude Hérard 06 71 40 28 96, John Philipot 06 48 31 31 20 ou David Besnard 06 49 34 16 88.

Vous avez un animal domestique?

Chaque semaine, les élus sont appelés pour un animal errant ou perdu dans la commune. À chaque fois, nous cherchons à retrouver à qui il appartient.

Le conseil municipal des jeunes a décidé de créer un **annuaire des animaux domestiques** vivant sur la commune (chien et chat). Il sera ainsi plus facile et rapide d'associer un animal perdu à son propriétaire et à une adresse.

Comment inscrire votre animal de compagnie dans l'annuaire ?

Remplissez le coupon joint à ce bulletin, joignez une photo de votre animal et déposez le tout en mairie. Il sera conservé dans un classeur (papier uniquement).

Vous pouvez également envoyer ces renseignements et la photo par messagerie à mairiestesuzannesur-vire@wanadoo.fr.



Les échos du conseil

L'intégralité des délibérations du conseil municipal peut être consultée à la mairie ou sur www.sainte-suzanne-sur-vire.net, rubrique Conseil municipal. Toutes les décisions sont prises à l'unanimité sauf mention contraire.

Conseil municipal du 11 octobre 2022

Achat et cession de matériel de tonte

Il est nécessaire de renouveler la tondeuse arrière du tracteur tondeuse. L'entreprise Jamotte Motoculture à Vire propose de vendre un équipement pour 1 865 € TTC et de reprendre l'ancienne tondeuse 300 €.

Participation 2022 au Sigas

Le maire indique qu'il a reçu la délibération du conseil syndical du Sigas le 8 mars 2022 concernant la participation des communes au budget syndical dans le cadre de la participation aux frais scolaires.

Le conseil municipal accepte la participation auprès du Sigas de 58 745 € au titre de l'année 2022 et accepte un éventuel réajustement de cette participation en fin d'année civile dans la limite de 20 % du montant initial pour pallier aux imprévus budgétaires du Sigas.

Tarifs généraux de la salle des fêtes (salle des associations):

Le conseil municipal a fixé les nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2023.

Lutte contre les déchets et les incivilités

Attentif à la protection de l'environnement et à la salubrité publique, le conseil municipal souhaite prévenir tout dépôt sauvage sur le territoire de la commune, mais aussi tout déchet abandonné, déposé ou géré dans un cadre réglementaire non conforme.

Si les opérations de collecte et de traitement des déchets des ménages relèvent de la compétence obligatoire des établissements de coopération intercommunale tel que mentionné à l'article L.2224-13 du code général des collectivités territoriales, la police relative à la salubrité reste de la compétence du maire.

Au titre de son pouvoir de police, il appartient à celui-ci de veiller au nettoiement, à la répression de tous les dépôts versements, déjections et projections, de nature à nuire à la sûreté, à la commodité du passage ou à la propreté des voies. A ce titre, il revient au maire de constater l'existence de dépôts sauvages, d'en sanctionner les auteurs et de faire procéder à leur enlèvement.

Au regard des coûts engagés par la commune pour procéder à l'enlèvement et au nettoyage des déchets déposés de façon non autorisée, et considérant que l'auteur des faits a pu être identifié, il est proposé de fixer les tarifs suivants à compter du 1er novembre 2022.

- 150 € pour le dépôt de déchets sur le territoire communal,
- · 450 € pour un dépôt sauvage d'encombrants de toutes nature (mobilier, déchets verts, matériaux de construction, gravats, autre sur le territoire communal).

Travaux église : lancement de la souscription de la fondation du patrimoine

Le maire indique que la Drac a remis un contrôle scientifique et technique de l'église, monument historique. Ce travail permettra à la commune de confier à un architecte, une étude globale de l'édifice. Une consultation sera réalisée. D'autre part, la restauration des retables dont celui de la Vierge à l'enfant vont être entrepris. Pour ne pas perdre la dynamique des premières souscriptions, il sera mis en place une autre souscription prochainement.

Transfert de la compétence «Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables» au Syndicat Départemental d'Energies de la

Manche (SDEM50)

Le conseil municipal approuve le transfert de la compétence au SDEM50 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

Lotissement du stade

Les travaux d'aménagement du lotissement du stade se terminent. Au vu de la nouvelle configuration des lieux, il serait souhaitable de réaliser une remise en forme du parking. L'entreprise PIGEON TP, titulaire du Lot 1, propose d'effectuer les travaux pour la somme de 18 469 € HT.

OUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire remercie l'association Sainte Suzanne Evènements et l'ensemble des bénévoles pour l'organisation de la première course « La Suzannaise ».

Aurore BEAUFILS demande une modification du stationnement à l'école afin de ne pas gêner la manœuvre du car scolaire.

Patrick LECOMTE parle du site internet de la commune et de l'hébergement du site.

John PHILIPOT annonce les animations de l'Association de la sauvegarde de l'église le 29 et 30 octobre 2022 avec le concours du Conseil municipal des jeunes.

De plus, il est évoqué:

- le parcours de Cross à Durdos.
- · La bouteille sculptée par les enfants pour récupérer les déchets qui s'en ira prochainement à Dinard.
- Un concours artistique est lancé pour Novembre

Conseil municipal du 13 décembre 2022

Vente de terrain à bâtir - Tarifs des parcelles

Un lot à bâtir supplémentaire de 910 m² a été créé.

Le conseil municipal fixe le prix du terrain au 2, rue de l'ancien Stade à 45 000 € HT soit 54 000 € TTC

Modification du nombre de siège du Conseil municipal des jeunes

Le conseil municipal des jeunes achève sa mandature de 3 ans fin décembre et une nouvelle élection aura lieu le 15 décembre. Seuls peuvent être élus les jeunes vivant sur la commune, scolarisés en classe de CE1 jusqu'à l'âge de 17 ans. Seuls peuvent voter les jeunes vivant sur la commune, scolarisés en classe de CE1 jusqu'à l'âge de 17 ans.

Les jeunes avaient jusqu'au 11 novembre pour annoncer leur candidature. Sur les 18 membres actuels, 13 se représentent et 11 nouveaux enfants se présentent soit un total de 24 jeunes.

Le conseil municipal des jeunes comptera 25 membres composé de jeunes habitants de la commune.

Le CMJ est élu pour une durée de 3 ans.

Travaux église : lancement de la 3e souscription et restauration du cadran solaire

Le maire indique que la Drac a remis un contrôle scientifique et technique de l'église, monument historique. Pour ne pas perdre la dynamique des premières souscriptions et pour pouvoir encaisser les chèques de dons avant le 31 décembre 2022 et au-delà, il sera mis en place une troisième souscription. Le chantier prévu est celui de la restauration du cadran solaire.

Le conseil municipal accepte l'offre de l'entreprise Nathalie ALLAIN et Frédéric ROUCHET, restaurateur de sculptures pour la somme de 7 050 € HT pour la restauration du cadran solaire de l'église.

Création d'un sentier d'interprétation en bordure du lotissement Durdos

La commune souhaite créer en bordure du quartier Durdos, dans la partie non constructible de ce terrain communal, un sentier bordé de haie sur talus d'une lonqueur de 800 mètres accompagné de panneaux d'interprétation. Les arbres plantés seraient des fruitiers faciles d'entretien et permettant aux habitants de se servir.

Depuis plusieurs mois la commune recherchait des financements. Un nouveau programme de l'État, nommé Destination France sentiers de nature vient de voir le jour. Cet appel à projet a pour objet de créer ou restaurer 1000 km de sentiers en plaine, colline et plateaux et préserver et restaurer les patrimoines naturels, culturels et paysagers aux abords des sentiers. Le taux de plafond d'aide atteint 80% des dépenses éligibles : études et travaux d'aménagement de sentiers, actions pour l'accueil du public et pédagogiques adaptées et sobres (signalétique, petit mobilier, supports de vulgarisation,...), travaux et aménagements visant à la protection de la biodiversité (instauration de zones de quiétude pour la faune et la flore,...). La commune a déposé un dossier et il devra être mené avant fin décembre 2024 pour pouvoir bénéficier de ces aides.

Plan communal de sauvegarde (PCS)

Depuis deux ans la commune a mis en place un plan communal de sauvegarde (PCS) en cas d'alerte météorologique et de catastrophe naturelle ou technologique. Ce plan vient décliner de façon pratique les consignes du Dossier d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim), consultable par les habitants.

Le PCS sectorise la commune et détaille risque après risque les personnes fragiles mais également les habitants et le matériel réquisitionnable par le maire en cas de catastrophe (personnel de santé, secouriste, matériel de déblaiement...). En cas de crise, le PCS est enclenché : les élus assurent une astreinte téléphonique et des tournées dans les secteurs impactés.

En 2022, le PCS a été déclenché 8 fois :

- le 17 février pour vent fort
- le 15 mai pour vent fort et cumul de pluie
- le 4 juin pour orages, grêle et vent fort
- le 13 août pour pollution à l'ozone
- · le 17 août pour orages et vent fort
- · le 13 septembre foudre près bourg
- le 31 octobre pour orages violents
- · le 13 décembre pour Grand Froid

Le conseil rappelle aux habitants que le Dicrim fait le point sur les risques encourus naturels et technologiques encourus sur la commune.

Dès que Météo France place le département en alerte orange, le PCS est enclenché. Une permanence téléphonique est assurée par les adjoints (le téléphone de la mairie est basculé sur un portable de garde). Il en est de même en cas de catastrophe qui surviendrait dans la commune.

Un questionnaire est distribué aux habitants pour indiquer la composition des foyers et leurs spécificités. Les habitants sont invités à signaler tout changement et les nouveaux habitants à le remplir et à le déposer en mairie.

OUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire indique que les effectifs scolaires pour la prévision 2023 sont de 110 élèves.

La vente de terrains sur les deux lotissements avance. Il reste encore 2 terrains au lotissement Durdos et 7 au lotissements du stade.

Le PLUI est toujours en cours de construc-

Les travaux d'aménagement des bords de Vire et du bloc sanitaire (opérations Leader) débuteront en 2023.

La commune a effectué des travaux sur les chemins ruraux de la Cabotière.

Visite du Préfet le 22 décembre 2022.

John PHILIPOT présente le courrier du Président de République à l'intention des membres du Conseil Municipal des Jeunes les remerciant pour leurs implications.



Retrouvez sur le site internet de la commune:

- les actualités
- l'agenda
- · les compte-rendu du conseil
- · et bien plus encore!

Repas des anciens



Fin de mandat pour le premier CMJ

Depuis décembre 2019, les 18 jeunes du conseil municipal des jeunes ont œuvré pour la commune tout au long de leur mandat qui vient de s'achever. Jusqu'à la dernière semaine, ils ont assuré leurs fonctions tant représentatives que dans la réalisation de projets.

Ils viennent d'être remerciés par la région Guadeloupe pour l'envoi de plus de 15 000 masques, collectés il y a un an avant de les envoyer dans la ville de Deshayes. Ils participent à la rédaction du bulletin municipal en interviewant une autre jeune habitante de la commune. Ils mettent en place un annuaire des animaux domestiques (voir feuillet jaune dans le bulletin).

Le 15 décembre, une nouvelle élection du CMJ a eu lieu. Sur les 18 jeunes qui composaient le CMJ initial, 13 ont voulu s'engager de nouveau, rejoints par 11 nouveaux jeunes. Le conseil municipal des jeunes est composé de 25 jeunes de la commune scolarisés de la classe de CE1 jusqu'à l'âge de 17 ans pour un mandat de 3 ans.

Le nouveau CMJ est donc composé de Anne dit Tapin Margaux, Besnard Robin, Carel Margot, Carel Laurette, Cauvin Martin, Chatelin Naomie, Hélie-Philipot

Chloé, Hélie-Philipot Emma, Joimel-Hardel Jules, Joimel-Hardel Oriane, Lecampion Léo, Lepourry Axelle, Lecler Léandre, Lecler Raphaël, Lesauvage Théo, Lireux Amandine, Lireux Marius, Paillard Louane, Poiraud Mathys, Poiraud Nathan, Pinard Florine, Porée Maé, Rault Pacome et Ruot Benjamin.

Je tenais dans ces pages à les remercier toutes et tous pour leur investissement lors des trois ans et pour les trois ans à venir. Bravo et merci au nom de la commune.

> John PHILIPOT Adjoint au maire



Concours d'art sur le thème de l'environnement



Remise des cadeaux de la région Guadeloupe aux jeunes pour les remercier de la collecte de plus de 15 000 masques chirurgicaux envoyés il y a un an à Deshayes

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Nouveau bureau pour l'APE



En juin dernier, un nouveau bureau a été élu, à savoir :

Présidente : Charline BERTRANDVice-Président : Maxime LAVRILLOUX

Trésorière : Pauline CORNEESecrétaire : Marie-Laure RAULT

Notre association, fondée sur le volontariat des parents d'élèves, vise à collecter des fonds afin d'apporter un soutien financier aux projets pédagogiques des enseignants.

Ainsi, juste avant les vacances de la Toussaint, nous avons proposé une vente de gâches. Plus récemment, le vendredi 2 décembre, nous avons organisé la soirée de Noël qui a connu un réel succès. Au programme : spectacle et chorale des enfants, venue du Père Noël, restauration, buvette... et animation musicale! Un grand bravo aux enfants pour leur prestation et aux maîtresses pour leur implication!

N'hésitez pas à nous rejoindre!

Des dates à retenir :

- Samedi 4 février : repas de l'APE
- Dimanche 12 mars : bourse aux jouets et à la puériculture

CLUB DE L'AMITIÉ

Reprise des activités

L'an passé le Covid est venu une nouvelle fois perturber les activités du club. Cette année la vie a repris dans toutes les associations pour la plus grande satisfaction des adhérents.

À la rentrée de septembre nous nous sommes retrouvés pour les randonnées. Comme d'habitude celles-ci sont organisées principalement par Gilbert, Patrick, Odette et Marc.

Elles ont lieu le 1^{er} et 3^e jeudi de chaque mois. Deux circuits sont proposés aux marcheurs : 10 km pour la plus grande marche ou 5 km pour la petite.

Les joueurs de cartes ou autres jeux de société ont retrouvé la salle Lebedel.

Nous avons pu reprendre les goûters grâce à la municipalité qui nous prête la salle des fêtes car nous sommes souvent plus de 40 personnes à partager ce moment convivial.

Le jeudi 8 décembre plus de 70 adhérents ont partagé la bûche de Noël. Un moment de convivialité apprécié des tous.

Au programme en 2023 :

- · 26 janvier : assemblée générale.
- · Le 3 février : concours de belote.
- · Le 3 juin : concours de pétanque.

La date et le lieu de la sortie annuelle ne sont pas encore connus à ce jour.

Marc Le Barbey et les membres du bureau vous souhaitent d'agréables fêtes.

Marc Le Barbey Président

GYM VOLONTAIRE

26 licenciés cette année

La reprise des cours a eu lieu le jeudi 15 septembre 2022. Cette année, l'association compte 26 licenciés, la cotisation annuelle est de 70 €. Les cours sont animés par Catherine Capelle et ont lieu tous les jeudis de 19 h à 20 h (hors vacances scolaires) à la salle de sport de la Hure de Loup. Ils sont très diversifiés, dynamiques et tendance : renforcement musculaire, cardio, step, séance de beat fit, pilates, circuit training, stretching, et bien d'autres activités...

En plus des cours, l'association propose plusieurs rendez-vous aux licenciés pendant l'année :

- Le 8 décembre : Assemblée générale suivie d'un moment de convivialité.
- Le 15 janvier 2023 : Randonnée et galette des rois.
- Le 18 mars : Soirée prévue pour fêter les 30 ans de l'association.

- Le 19 mars : Randonnée à la Souleuvre, suivie du goûter offert par l'association.
- Le 14 mai : Sortie annuelle, randonnée à la journée avec pique-nique et goûter.
- Le 15 juin : Buffet dinatoire de fin d'année. Vous pouvez toujours venir découvrir l'ac-

tivité. Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année. Contact :

gym.ste.suzannesurvire@gmail.com

Cécile Hébert-Faudet *Présidente*



portrait agenda

Margaux Morin, championne de France de Pony games



Une jeune de la commune est devenue Championne de France de Pony Games cet été, catégorie A1 poussin paire.

Interviewée par Emma Hélie Philipot et Axelle Lepourry, du Conseil Municipal des Jeunes, elle nous raconte son parcours et son expérience.

Peux-tu te présenter?

Je m'appelle Margaux Morin, j'ai 9 ans, je suis en CM1. J'habite à Sainte-Suzanne-sur-Vire depuis ma naissance en janvier 2013.

Depuis quand fais-tu du poney?

J'ai commencé le poney au Picotin à 2 ans et demi, cela fait 7 ans. Je fais de la compétition depuis 2 ans en Pony games avec mon équipe les Choubidoux du Picotin.

Peux-tu nous raconter ton expérience de Championne de France ?

C'était ma première participation aux Championnats de France à Lamotte-Beuvron les 27, 28 et 29 mai 2022 en paire.

J'en revenais pas. C'était une aventure formidable, même si je stressais beaucoup. Mon poney Cartoon a été très à l'écoute pendant la compétition. J'ai beaucoup aimé mon coaching le soir avec ma coach adorée Sidonie, à l'écoute. Les débriefs étaient importants pour moi. Et j'ai beaucoup aimé mes moments de complicité avec mon poney le soir quand je le soignais, quand je lui faisais des papouilles et des câlins. Et j'ai beaucoup aimé la vie du camp. Et le podium avec la Marseillaise, c'était incroyable.

Merci à ma co-équipière que je ne connaissais pas avant la compétition, Elisabeth, on a beaucoup rigolé. Et merci à mon poney, à ma coach Sidonie et au Picotin Arnaud et Julie.

Qu'envisages-tu pour la suite?

Je continue le Pony games et je vais commencer les compétitions de CSO (saut d'obstacle) pour pouvoir passer les galops.

Félicitations à Margaux et bonne continuation dans ta passion du cheval!



Voeux du maire

8 janvier 15 h Salle des fêtes



Concours de dessert St Valentin 5 février 15h Salle des fêtes



Vide maison

18-19 février Salle des fêtes 10h - 17h



Soirée irlandaise

18 mars Salle des fêtes



Journée mondiale de l'eau 25 mars



Cérémonie 8 mai

11h30 Monument aux morts



Les croissants de la paix 8 mai



Vide grenier

21 mai Terrain de l'école Restauration et buvette



Concours de pétanque 3 juin



Apéro concert

1er **juillet** Place de la mairie